

—

(8 janvier 1571.)

Nouvel échec à Deventer. — Il a appris avec peine les rigueurs dirigées contre les habitants d'Utrecht. — Si les villes de la Hollande veulent faire quelque chose, elles doivent s'entendre pour payer des levées en Allemagne.

Wesenbeke, Hier après le diner me sont venues deux lettres, l'une en date du xxvij<sup>e</sup> du mois passé et l'autre du xxix<sup>e</sup> d'icelluy, et quelques deux ou trois heures après j'en ay receu encoires de vous deux ou trois datées respectivement les xxxj<sup>e</sup> dudit mois passé et le premier du présent, et ay veu et pénétré bien avant les advertences, (selon que vous les avez aprins de tous costels) que me faictes par icelles; mais il me desplaist jusques à l'âme de veoir, par ce que vous me dictes, le povre traictement que recoipvent ces povres gens de Vénus à cause du piteux succès qu'on eu ces affaires. Et vouldrois partant que ces aultres villes, devant que tomber en aucun incon-  
vénient, se vouldissent esvertuer à leur délivrance, dont me samble que ne serviroit que grandement qu'on les fisse à cela exhorter en tant qu'il soit possible; car autrement de moy je vous ay par tant de fois assez escript et déclaré mesmes par si bonnes raisons que je ne pouroys autrement les ayder, sy culx premièrement ne se missent en debvoir : par quoy suis encoires d'intention, ainssy que depuis ceste faulte de Deventer (1), j'ay mandé à David Janssens et à vous,

---

(1) Sur la faute de Deventer, voyez une lettre du prince d'Orange à son frère Jean de Nassau, du 25 décembre 1570. GROEN VAN PRINSTERER, t. III, p. 385.

que, puisque pour ce coup il n'y at encoires appearenc de pouvoir occuper aucune de ces villes principales, que ceulx de Lachésis et Némésis regardent à leur seureté devant qu'aucun inconvenient leur advienne. Et pour aultant qu'il seroit dommage de perdre le bon nombre des soldats estans ausdits lieux, vous pourriez regarder pardelà s'il n'y auroit moyen de leur fère avoir quelque part entretenement, fusse des collectes ou autrement, tant et si longuement qu'on voye les succès que ces affaires prendront, et s'il n'y auroit aucun moien de raddrès, et, n'y ayant pour le présent apparence, sera le mellieur qu'en temps on les licencie et que entretant on ayt tousjours l'œil au guet en attendant ce qu'il plaira à ce bon Dieu nous octroyer.

J'ay fort bien entendu ce que me mandez sur le faict des collectes au pays de Cuyne et autres lieux. Sur quoy je ne vous diray icy autre, sinon puisque j'en ay, passé jà tant de temps, partout pourveu tant par commissions, lettres et instructions, j'en laisseray fère à ceulx qui en ont la charge, bien assuré que, si ces gens se vouloient tant eslargir en cecy que aultresfois on m'en a donné l'esperoir, de mon costel n'y auroit, avecq la grâce de Dieu, faute de tout bon secours. Et cependant, puisque vous me dictes que quelques substitués de Basius et Cant sont en chemin pour venir vers moy, j'entendray ce qu'à leur arrivée ils me voudront dire.

Au surplus j'ay aussy veu toutes les autres advertences que me faictes et signamment celles de Thys Gertz et Lieven van Mele, oires que je crains fort que ce soit quelque bruyct ainsy semé par conjectures, puisque ne m'est venu autre advertence de ce costel-là.

D'autre part, comme je ne cesse d'excogiter tous les meilleurs moyens que je me puis adviser servir à l'avancement de la gloire de Dieu, bien et liberté de ce povre peuple tant oppressé, j'ay pensé que, si ces villes ont le désir si grand à leur délivrance, comme ils en font la démonstration, qu'elles regardassent de s'entre-accorder et de furnir entre elles par ensamble quelque somme de deniers pour l'entretienement de quelques trois ou quatre mille chevaulx et de l'infanterie à l'advenant, et ce pour ung an ou an et demy, ce que facilement se pourra fère moyennant la somme de huit ou neuf mille florins par an, et je leur pourray par ce moyen tenir lesdites

gens tousiours prests pour, à toutes occasions qui se pourront présenter, tant plustost les venir secourir et avecq l'ayde de Dieu les tirer hors ces misères et servitude : par quoy ferez bien d'y adviser ung peu de près et regarder, avecq autres que vous trouverez confidens, quel moyen on pourroyt à cela tenir, me [certifiant] par après de l'apparence que vous y trouverez, bien entendu toutesfois que la susdite somme de viij ou ix<sup>m</sup> florins ne seroit point pour les faire marcher, mais seullement pour les tenir prests et pour, à toutes occasions qui se pourroient présenter, les avoir tant plus seurement et secrètement à la main. Et où ils pourroyent avoir quelque suspicion que je me vouldroys ayder dudit argent pour mon particulier, je seray content que eulx députent quelques commissaires pour par eulx estre faicts les payemens à ceulx que j'auray en retenue.

Et sur ce je prie Dieu vous avoir en sa gainte garde. Et comme vous sçavez le peu de moyen d'argent qui me reste, ferez bien de n'envoyer si souvent ces messagers, n'est que s'offre chose d'importance.

De Dillenberch, ce viij<sup>e</sup> jour de janvier 1574.

Votre bon amy,  
GUILLAUME DE NASSAU.

A maistre Jacques de Wesenbeke, docteur en droict, mon bon amy.

(*British Museum, fonds Cotton, Galba, C. IV.*)

---